



Communiqué de presse

Montpellier, le 15 janvier 2019

La Chambre régionale des comptes Occitanie a contrôlé le centre hospitalier universitaire de Montpellier

La chambre régionale des comptes Occitanie a procédé au contrôle des comptes et de la gestion du centre hospitalier universitaire de Montpellier pour les exercices 2011 et suivants.

L'activité du CHU a progressé de plus de 20 % depuis 2011, permettant une augmentation des produits de 18 %. Dans le même temps, l'évolution des charges a été contenue à 15 %. Le déficit du compte de résultat principal est ainsi passé de 22,3 M€ en 2011 à un excédent de 7,8 M€ en 2016 permettant de renforcer la marge brute d'exploitation (+ 39 %). Pour autant, l'établissement a dû augmenter son encours de dette en le faisant passer de 166 M€ en 2011 à 242 M€ en 2016 pour faire face à 295 M€ de dépenses d'équipement cumulées.

Ces résultats s'expliquent principalement par une maîtrise des charges de personnel non médical, hôtelières et générales et par l'augmentation de l'activité et des parts de marché de l'établissement sur sa zone d'attractivité. L'activité est notamment soutenue par le développement de coopérations médicales avec les autres centres hospitaliers membres du groupement hospitalier de territoire.

Dans le même temps, le CHU est confronté à une forte concurrence de six cliniques, adossées à des groupes de santé privés, et implantées sur le territoire même de la métropole de Montpellier. Il doit poursuivre, dans ces conditions, l'adaptation de son offre de soins en développant son secteur ambulatoire, en augmentant le taux d'occupation des lits et en diminuant la durée moyenne de séjour notamment en obstétrique.

Le CHU pâtit toutefois d'un patrimoine immobilier vétuste réparti sur quatre sites et non conforme notamment aux règles de sécurité incendie. Alors que le schéma directeur de 2012 prévoit le regroupement des activités sanitaires sur un site unique d'ici 2030 sans évaluer le coût du projet, la mise en conformité des installations existantes prévue entre 2017 et 2022 pour plus de 63 M€ nécessiterait un financement complémentaire de 50 M€ pour satisfaire pleinement à la réglementation. Il conviendra dès lors d'opérer un choix entre le maintien des activités sur les sites actuels ou leur installation sur un site unique à condition de pouvoir la financer.

La chambre a également traité de la gestion du personnel infirmier, dans le cadre d'une enquête nationale. Elle a pu constater que le système d'information des ressources humaines du CHU était inadapté aux besoins d'un établissement de cette taille et ne lui permettait pas de mettre en œuvre une gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences satisfaisantes.

Contact presse: Hélène Motuel-Fabre

helene.motuel-fabre@crtc.ccomptes.fr tel : 04 67 20 73 01  [@crococcitanie](https://twitter.com/crcoccitanie)